L'assurance-chômage avait été créée dans le but de vous aider jusqu'à ce que vous trouviez un nouvel emploi, mais le gouvernement conservateur a réduit les prestations d'assurance-chômage, et de nouvelles réductions doivent entrer en vigueur le 4 avril 1993. Vous avez par conséquent plus de mal, quand vous êtes en chômage, à subvenir à vos besoins pendant que vous cherchez un emploi. Vous êtes pénalisé même si vous n'avez commis aucune faute [...] Le syndicat qui représente les employés des centres d'emploi du Canada a produit la présente brochure dans le but d'aider les chômeurs [...] Il serait cependant plus bénéfique que le gouvernement cesse de réduire les prestations, mais surtout que le gouvernement conservateur soit défait aux prochaines élections.

• (1000)

Dans son énoncé sur la solidarité, la brochure ajoute:

Aujourd'hui, nous nous rangeons aux côtés des victimes des politiques, programmes et promesses des conservateurs. En 1993, nous riposterons, dans les rues, au travail, au bureau de scrutin. En 1993, nous nous souviendrons.

Je crois que cet énoncé reflète l'opinion de la majorité des Canadiens.

Enfin, je voudrais lire des extraits de l'éditorial du *Citizen* d'Ottawa du 12 mars dernier. L'article souligne évidemment la nature et l'étendue du cynisme des conservateurs, ainsi que les raisons pour lesquelles les Canadiens en ont assez de ce gouvernement blasé et usé:

Qu'est-ce qui a amené quatre députés conservateurs à se comporter en facistes imbus d'eux-mêmes au comité? Ce sont les propos d'un témoin qui disait la vérité sur la corruption des conservateurs.

Le témoin était M. Val Bourgeois, vice-président canadien de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique. Il faisait sa déposition sur [...] le projet de loi gouvernemental sur l'assurance-chômage [...] jusqu'au moment où la majorité conservatrice du comité, imposant une censure vindicative, l'a expulsé et a rayé sa déposition.

C'est un abus choquant et malicieux . . .

Le sénateur Lynch-Staunton: Ne s'agit-il pas d'un des témoins d'hier, sénateur?

Le sénateur Hébert: Oui, j'y arrive.

Le sénateur Lynch-Staunton: Pourquoi faire référence à ce qui s'est passé dans l'autre endroit? Pourquoi ne pas parler plutôt de ce qui s'est passé ici?

Le sénateur Hébert: J'ai cru que ce qui s'est passé dans l'autre endroit pouvait avoir de l'importance pour le pays.

Le sénateur Lynch-Staunton: Cela n'a absolument rien à voir. N'oublions pas que notre assemblée est censée être indépendante.

Le sénateur Hébert: L'article se poursuit comme ceci:

C'est un abus choquant et pernicieux du pouvoir parlementaire. Après avoir accepté de comparaître devant le comité et avoir pris la parole au nom de son syndicat, M. Bourgeois s'est vu scandaleusement privé de sa liberté de parole [...] Ce pitoyable cas de censure aurait été répréhensible n'importe où au Canada. Mais sur la colline du Parlement, le lieu et le symbole mêmes de la démocratie, il est absolument scandaleux.

Le sénateur Lynch-Staunton: Avec la bénédiction de la présidence de la Chambre des communes.

Le sénateur Hébert: Oui, à sa grande honte.

L'éditorial soulève aussi la question de savoir où les Canadiens peuvent parler librement si ce n'est devant le Parlement. Vraisemblablement dans l'isoloir, et je cite: «La corruption et les injustices du gouvernement conservateur étant bien présentes dans la mémoire collective.»

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, je suis forcé de signaler au sénateur que le temps mis à sa disposition est désormais expiré.

Le sénateur Hébert: Le sénateur Lynch-Staunton. . .

Le sénateur Cogger: Veuillez vous asseoir. Personne ne vous a autorisé à poursuivre.

[Français]

Le sénateur Hébert: Vous avez fait taire des témoins par douzaines, est-ce que vous voulez me faire taire aussi? Voulez-vous me faire taire aussi? Voulez-vous vous asseoir! Taisez-vous et assoyez-vous.

Le sénateur Cogger: Le sénateur Hébert devrait s'asseoir.

Le sénateur Hébert: M. Bourgeois, à la suite des pressions des sénateurs libéraux. . .

Le sénateur Cogger: Le sénateur Hébert a-t-il eu la permission de continuer? Je vous demande simplement s'il a eu la permission de continuer.

Le sénateur Hébert: . . . a été un des privilégiés à être invité à témoigner devant le comité des finances. . .

[Traduction]

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, je dois demander s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Le sénateur Cogger: Il y a consentement. Il vous suffit de demander.

[Français]

Le sénateur Hébert: Au moment où j'ai été interrompu brutalement par le sénateur Cogger qui évidemment respecte les règlements dans tous ses raffinements, je disais que M. Bourgeois, à la suite des pressions des sénateurs libéraux, a été un des privilégiés à être invité à témoigner devant le comité des finances—invité à quelques heures d'avis, il ne